

CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 avril 2023 à 20h30

PRÉSENTS : M. DANES Richard, M. GISTAIN André, M. BALARESQUE Denis, Mme CALLEDE Maud, M. AUBERT Bernard, M. HERNANDEZ DE LA LOSA David, Mme ROUANE Nicole, M. JEUCH Antoine, Mme BONIFAS Marie-Laure, M. DEDIEU Joël, M. DORBES Jean-Luc, Mme CARRERA Pamela.

EXCUSÉS : Mme JEANJEAN Séverine donne pouvoir à M. HERNANDEZ DE LA LOSA David, M. PEREZ Cédric donne pouvoir à M. DORBES Jean-Luc.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CARRERA Pamela

Approbation des derniers comptes rendus :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des réunions du 9 et du 16 février 2023.

Comptes rendus de réunions :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a eu une réunion avec la Directrice du Collège Nelson Mandela de Noé, Monsieur le Maire de Longages, Monsieur le Maire de Noé, Le Conseil Départemental et la gendarmerie pour un problème de sécurité des élèves qui utilisent la RD10. Il rappelle qu'en 2010 quand le Conseil Départemental a accordé la construction du collège, il existait une clause qui spécifiait que les abords du collège seraient à la charge des communes. Une prochaine réunion sera faite pour trouver un financement. Les membres de la Communauté de Communes du Volvestre ont demandé qui donnait l'autorisation de sortie des enfants ? Réponse : les parents. Monsieur VINCINI a décidé de reprogrammer une réunion pour trouver une solution.

Vote du Budget à la Communauté de Communes du Volvestre : il y a un excédent de 3 306 000 €, il n'y a pas d'augmentation des taxes. Le budget est équilibré en Recettes et dépenses de fonctionnement et en recettes et dépenses d'investissement. Vote de la mise à jour de la dotation de solidarité 31 119.80 € pour la commune de Capens. Le taux de fongibilité est de 2 %. Création d'un poste SIG (carte graphique / satellite).

Réunion comité de pilotage PEDT : mise en place de la politique tarifaire et sociale. Analyse du réel de chaque commune, présence des enfants par tranche de coefficient. Il y a 10 tranches de quotient à réduire au plus juste pour les familles par les communes. C'est une demande de Longages. La prochaine réunion sera faite pour réduire les tranches et appliquer un tarif identique pour les trois communes, le but étant d'harmoniser les tarifs. Sur un an 121 enfants de Capens sont concernés.

Madame CALLEDE Maud : suite de la réunion PEDT : pour le social l'objectif est d'axer le travail en commun, un état des lieux des biens doit être fait pour la prochaine réunion. Tout sera recensé pour travailler avec la Communauté de Communes du Volvestre. Un accompagnement à la scolarité sera l'objectif de Longages.

SIASCAR le 20/03/2023 : Une augmentation du taux horaire a été décidée, le budget est excédentaire. 2 agents sont passés à temps complet. Réflexions sur les Lignes Directrices de Gestion, niveau de formation et objectifs sur 6 ans. Etablissement d'un document unique sur les risques des agents. Décision de changer de lieux à chaque réunion, dans commune différente à chaque fois. Les nouveaux flyers seront distribués par le Président.

Monsieur DORBES Jean-Luc : SIVOM SAGE : Il a été essentiellement discuté de la station de SAUBENS. Un courrier doit arriver à la Mairie de Capens pour répondre aux interrogations.

Madame ROUANE Nicole : Réunion CCAS : un nouveau projet de « boîte à livre » au city stade ou sous la halle, à discuter. Un autre projet, en récupérant une salle de classe pour en faire un lieu d'échanges pour tous (jeux, bibliothèque...) un samedi par mois.

La Directrice de l'école est d'accord car un projet intergénérationnel est prévu pour 2024.

Réunion du personnel : un agent a terminé son contrat. Nous avons recruté une autre personne qui s'est bien intégrée le poste à l'air de lui convenir.

3 agents vont passer le BAFA aux vacances de la Toussaint.

Monsieur DEDIEU Joël : Réunion pour les festivités avec les associations du village. La nouvelle convention leur a été présentée, il n'y a pas d'objection.

Le comité des fêtes veut installer un manège d'auto-tampons pour la fête locale. Discussion sur le lieu d'implantation.

Une animation autour du city stade a été évoqué avec l'école. Le 23/04 et le 3/06 des activités sont prévues au city stade. L'information à la population a été faite par le biais d'affichages. En juin une semaine sans écran sera faite à l'école.

Monsieur HERNANDEZ DE LA LOSA David : 3 réunions aux Syndicats des Eaux. Vote du compte administratif, affectation du résultat, vote du budget eau et assainissement. Augmentation des matières premières. Pas d'augmentation au SIECT, le SMDEA augmentation : pour une consommation de 120 m³ + 8.50 €. Le mètre cube passe de 1.34 € à 1.40 €.

Affectation du résultat 2022 – 2023/005

Résultat de l'exercice : 27 695.03
(Dépenses - recettes de fonctionnement 2022)

Résultat antérieur reporté : 126 212.17

Résultat à affecter : 153 907.20

Déficit d'investissement 2022 : -6 365.55
(Affectation en réserves R 1068 en investissement)

Excédent de fonctionnement reporté R 002 : 147 541.65
(Affectation au compte R 002 Excédent de fonctionnement reporté)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation du résultat présenté.

Vote des taxes additionnelles – 2023/006

Taux de référence 2023 pour mémoire :
(Appliqués en 2022)

Foncier bâti : 28.71 %

Foncier non bâti : 62.37 %

Taxe d'habitation : 12.22 %

CFE (cotisation foncière des entreprises) : 22.16 %

La commission des finances propose une augmentation de 2 % du taux des taxes additionnelles. Soit :

Foncier bâti : 29.28 %

Foncier non bâti : 63.61 %

Taxe d'habitation : 12.46 %

CFE (cotisation foncière des entreprises) : 22.60 %

Le Conseil Municipal accepte à la majorité l'augmentation des taxes, Monsieur JEUCH Antoine s'abstient.

Vote des subventions aux associations - 2023/007

La commission des finances a examiné les dossiers de subventions. Sur 8 associations, 6 ont retourné le dossier. Ainsi, la commission des finances propose :

Couleur Pastel et Gym volontaire : il n'y a pas eu de retour du dossier de demande de subvention, pas de subvention.

Comité des Fêtes : 1000 euros,
Madame CALLEDE Maud informe le Conseil que la subvention n'est pas suffisante, que le Comité des Fêtes ne sera pas satisfait, elle informe l'assemblée que la fête locale est compromise.

CAPASSO : 400 euros

BOULE CAPENOISE : 400 euros M. DANES Richard s'abstient

CHASSE : 400 euros

LOC'NES: 400 euros, M. HERNANDEZ DE LA LOSA s'abstient

3^e ÂGE : à sa demande, pas de subvention.

Pompiers de Carbonne : 250 euros,

FNACA : 100 euros,

Coopérative scolaire : 5000 euros.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité le montant des subventions aux associations.
Monsieur GISTAIN s'abstient pour le vote de la coopérative scolaire.

Vote du budget 2023 - 2023/008

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget communal 2023 :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 611 866.13 €

Dépenses : 611 686.13 €

- Section d'investissement :

Recettes : 161 571.88 €

Dépenses : 161 571.88 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 611 866.13 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 161 571.88 €.

Soit un budget total pour l'année 2023 de 773 438.01 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget communal pour l'année 2023.

Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement - 2023/009

Avec le passage à la M57, le compte dépenses imprévues disparaît ainsi que les votes de décisions modificatives (transfert de crédits de compte à compte).

Ainsi, l'assemblée, peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission des finances à placer ce taux à 7.5 %. Ainsi, dans la section de fonctionnement, le montant maximum autorisé à être transféré entre chapitres sera de 611 866.13 x 7.5 %, soit 45 889.96 euros et en section d'investissements de 161 571.88 x 7.5 %, soit 12 117.89 euros.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à précéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés à l'occasion du budget. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Approbation de la mise en compatibilité du PLU à la suite de la déclaration de projet – 2023/010

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-54 à L.153-59 et R.153-15 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2021 ayant prescrit la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de CAPENS ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 avril 2022 ayant tiré le bilan de la concertation de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de CAPENS ;

Vu l'avis n°2022A069 du 04 août 2022 de l'autorité environnementale (MRAe Occitanie) portant sur l'évaluation environnementale commune d'extension de la carrière de Capens de MPG et à la mise en compatibilité du PLU de CAPENS,

Vu les avis de personnes publiques recueillis lors de la réunion d'examen conjoint organisée le 13 octobre 2022, conformément à l'article L.153-54-2° du Code de l'Urbanisme, rassemblés dans le procès-verbal de ladite réunion durant laquelle se sont en particulier exprimés :

- Les services de l'Etat (DDT 31), émettant plusieurs observations qui portent sur :
 - Le choix des outils réglementaire et de la procédure qui sont compatibles avec le projet,
 - Des compléments sur l'agriculture à développer dans la note de présentation, Une vigilance sur la remise en état du site actuel,
- Le PETR du SCOT du Pays Sud Toulousain et la Communauté de Communes du Volvestre se prononçant tous favorablement sur le dossier sans observation particulière,

- Vu les avis écrits formulés par les personnes publiques suivantes :

- Un avis défavorable de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, en date du 20 septembre 2022, notamment concernant le choix de la procédure et le complément attendu de l'état des lieux de l'activité agricole.
- Un avis sans observation particulière de la part de la chambre des métiers et de l'artisanat en date du 21 septembre 2022,

- Vu l'arrêté Préfectoral en date du 23 novembre 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique du 3 janvier au 4 février 2023 portant sur l'extension de la carrière exploitée par la société MIDI-PYRÉNÉES GRANULATS sur la commune de Capens et relative à

- La demande d'autorisation environnementale présentée, au titre des installations

classées pour la protection de l'environnement, par la société MIDI-PYRÉNÉES GRANULATS ;

- La déclaration de projet emportant mise en compatibilité de son PLU portée par la commune de Capens.
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 22 février 2023, donnant :
- Un avis favorable avec une réserve à la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour l'extension de la carrière de Capens de Midi Pyrénées Granulats (MPG) située sur la commune de Capens ; la réserve portant sur la mise en place un merlon temporaire à l'Ouest le long de l'extension sur environ 500 m et d'une hauteur minimale de 1.50 m, conformément à la proposition de MPG,
 - Un avis favorable sans réserve à la demande d'autorisation de défrichement de 0.29 ha sur les parcelles A304 et A305,
 - Un avis favorable sans réserve à la mise en compatibilité du PLU de CAPENS,

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui justifient la déclaration de projet ainsi que la mise en compatibilité du PLU de CAPENS qui seront engagés dans le cadre de cette procédure,

- Considérant le caractère d'intérêt général que revêt ce projet de poursuite de l'activité extractive puis de production d'énergie renouvelable sur le site suite à l'exploitation, mis en évidence dans le dossier de déclaration de projet, notamment en raison de la contribution du projet à une production énergétique propre et renouvelable et en raison de son impact économique local :
- Considérant que le porteur de projet, en relation avec la Commune, a apporté des précisions et garanties sur le volet d'intégration paysagère, notamment la mise en place d'un merlon temporaire
- Considérant que le choix du site a été effectué après qu'une analyse comparative ait permis d'en identifier tous les avantages ;
- Considérant que la compatibilité au SCOT est démontrée dans le dossier ;
- Considérant que la prise en compte des réserves ou observations des personnes publiques associées (PPA) entraîne des modifications au dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU sur les points suivants :
 - Complément du volet agricole dans la note de présentation du dossier,
- Considérant que le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, tel qu'il est désormais présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet présenté.

Questions diverses :

Monsieur le Maire : présente un devis de 2118 € pour l'étude du giratoire et demande au Conseil Municipal s'il accepte de valider ce devis. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Demande du Conseil sur la mise en place de feux de circulation à la place du giratoire, Monsieur le

Maire informe le Conseil que le dossier est en attente et qu'il se charge de relancer le SDEHG pour obtenir une réponse.

Discussion sur la validation du devis du bureau d'études, le Conseil décide d'attendre le devis pour la mise en place de feux de circulation.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a demandé un devis pour la capture de pigeons à cause des dégradations sur les bâtiments publics. L'intervention dure 3 mois, mise en place de cages, relevées tous les 15 à 20 jours. Montant du devis 2 220 €. Pas de décision prise.

Réception d'un courrier de la Mairie de Longages pour un enfant en classe ULYS, participation de la commune de Capens : 792.96 €. Madame CALLEDE Maud ne comprend pas et explique la situation au Conseil : la commune de Capens accueille des enfants de Longages sans demander de participation financière. Discussion pour comprendre la situation.

Monsieur HERNANDEZ DE LA LOSA David : Demande des précisions sur la demande d'installation d'un Food truck, Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré le porteur de projet et que ce n'est pas possible car le propriétaire veut un raccordement électrique et qu'il n'y en a pas à disposition.

Question sur la possibilité d'un distributeur de pizza, Monsieur DEDIEU Joël explique que le porteur de projet doit rencontrer Monsieur DOUMENG pour une mise en place à la girouette.

Panneau d'affichage en projet ? Monsieur DEDIEU Joël n'a pas contacté la personne.

Le projet des ordures ménagères est reporté.

Il y a deux voitures abandonnées au lotissement le Bousquet que peut-on faire ? Monsieur le Maire explique que la fourrière peut venir chercher les véhicules mais c'est payant. Monsieur le Maire a prévenu la gendarmerie qui doit contacter les propriétaires. Nous n'avons aucun contact avec les anciens propriétaires.

Monsieur DORBES Jean-Luc : demande à qui appartiennent les tapis rouges et verts réponse ils servent aux associations.

Madame CARRERA Pamela : demande si on a des précisions sur les entreprises qui doivent s'installer sur la ZAC de SAINTES : pas de réponse pour l'instant.

Monsieur DEDIEU Joël : informe qu'il a assisté aux opérations de bornage des terrains à « Pratiemja » achetés aux gravières. Problème de servitude de passage des riverains avec les citoyens français itinérants.

Il propose au Conseil Municipal de brûler le bois puisque personne ne réalise le feu de la Saint-Jean, Madame CALLEDE Maud explique que le Comité des Fêtes va le faire.

Madame ROUANE Nicole : explique que la rue de la Garonne devient dangereuse car les riverains se garent n'importe où et il arrive aussi qu'il y a des tables et des chaises sur la route, les personnes se réunissent pour faire l'apéro entre voisins.

Elle explique aussi que sur le parking de la Mairie une place est occupée pour réparer des véhicules. Discussion sur des solutions pour résoudre les problèmes.

Monsieur DORBES Jean-Luc : Il donne lecture au Conseil Municipal de deux courriers des agents communaux qui demandent une augmentation de salaire. Monsieur le Maire explique que dans la fonction publique ce n'est pas possible. Il faut suivre la carrière avec changement d'échelon. Une réponse par courrier sera faite aux agents.

Le projet de panneaux solaires à la salle des fêtes a été refusé par le SDEHG car ils ne le font que sur des ombrières (parking...).

Madame BONIFAS Marie-Laure : demande des précisions sur le vide grenier permanent à la girouette, Monsieur le Maire n'a pas d'information.

Concernant le projet de filet anti-pigeon sous la halle où en est-on ? pas de réponse.

Madame CALLEDE Maud : école : Madame IMBERT a provoqué une réunion car l'Education Nationale demande de mettre en place un plan canicule qui agit en cas de vigilance rouge ou activé par la directrice quand la température dépasse 30° dans les salles. Procédure à mettre en place, réflexion sur les besoins : position de replie obligatoire, deux classes n'ont pas de climatisation donc il n'y a pas de position de replie. Possibilité de changer les horaires des cours, de faire manger les enfants dans les classes climatisées et ne pas accepter les enfants des classes non équipées de climatiseurs. Elle explique au Conseil qu'il y a possibilité de demander des subventions dans différents organismes : DETR, fonds de concours et Conseil Départemental. Il faut absolument trouver une solution pour le mois de juin car la température peut monter très vite. Le protocole doit être validé par l'IEN.

Discussion sur la possibilité de mettre des climatiseurs dans les classes. Monsieur DORBES Jean-Luc va demander des devis pour équiper les classes de climatiseurs ainsi que le réfectoire.

La séance est levée à 0h15.